

RÈGLES DE CHEMINEMENT

DOCTORAT EN ÉCONOMIQUE

ÉSG / UQAM

Tous les étudiants sont invités à visiter le lien intitulé :

<http://www.rentree.uqam.ca/>

Dans ce document, vous trouverez les informations utiles à votre cheminement dans le doctorat. Il est primordial d'en prendre connaissance !

Sommaire du document

1. Informations administratives et liens utiles

- 1.1. Rendez-vous et information
- 1.2. Adresse électronique courrier.uqam.ca et coordonnées (adresse, téléphone)
- 1.3. Bureau de travail
- 1.4. Inscription et frais de scolarité
- 1.5. Cours de révision
- 1.6. Autres liens utiles

2. Description de la scolarité du programme

- 2.1. Description de la scolarité du programme
- 2.2. Choix de la direction d'un sujet de recherche et approbation éthique
- 2.3. Rédaction de thèse
- 2.4. Prolongations

3. Examens de qualification et conditions du maintien dans le programme

- 3.1. L'exigence de moyenne cumulative de 2.7 / 4.3
- 3.2. L'exigence d'une moyenne de B+ en économétrie
- 3.3. L'exigence de réussite des examens de synthèse en micro/macro
- 3.4. L'exigence de réussite au cours ECO 9100

4. Rédaction et examens de spécialisation

- 4.1. Examen de spécialisation (fin de la deuxième année)
- 4.2. Séminaires de recherche doctorale (fin de la troisième année)
- 4.3. Remarques concernant ces deux examens

5. Présence aux séminaires départementaux et aux séminaires internes

6. Financement

7. Préparation au marché du travail

8. Dépôt de la thèse et soutenance

1. Informations administratives et liens utiles

1.1. Rendez-vous et information

Nous vous rappelons que nous sommes disponibles en tout temps pour répondre à vos questions. Il est primordial de communiquer avec la direction des programmes dès qu'un problème apparaît afin de trouver au plus vite un moyen d'y remédier.

Le Secrétariat des programmes d'études avancées en économique (DS-5450) est ouvert du LUNDI au JEUDI : 8 h 00 à midi et 13 h 15 à 16 h 00 et il est fermé tous les vendredis.

Pour rencontrer le directeur des programmes, il est suggéré de prendre rendez-vous auprès du Secrétariat : (téléphone : 514 987-8362) ou boisselle.martine@uqam.ca

1.2. Adresse électronique *courrier.uqam.ca* et coordonnées (adresse, téléphone)

Dès que votre inscription aura été validée par l'assistante à la gestion des programmes, il est très important d'activer votre adresse électronique de l'UQAM via le site Internet : <http://www.uqam.ca>. Cette adresse constitue la courroie de transmission pour rejoindre les étudiants.

Cliquer sur *Étudiants*, ensuite sur *Mon courriel UQAM* et suivre la procédure. Pour cette opération, vous aurez besoin de votre CODE PERMANENT et NIP.

Lorsque votre adresse électronique sera activée, merci de faire parvenir un courriel à : boisselle.martine@uqam.ca.

Lorsque vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez faire le changement dans votre portail étudiant, **ET** en informer le Secrétariat des études avancées (l'information n'est pas transmise automatiquement). Pour mettre à jour vos coordonnées cliquer sur <http://www.uqam.ca>, ensuite sur *Étudiants* et sur *Coordonnées personnelles*.

1.3. Bureau de travail

Le Département des sciences économiques dispose de quelques bureaux de travail pour les étudiants de 2^e et 3^e cycles. Ils sont prévus pour l'étude ou pour le travail individuel. *Le Département se réserve le droit de retirer un bureau à toute personne qui ne l'utilise pas de façon régulière et respectueuse.* Merci de respecter les règles de bon sens, de bonne conduite, de respect d'autrui, mais aussi d'hygiène du local et personnelle. Prière de communiquer au secrétariat pour inscrire votre nom sur la liste d'attente.

1.4. Inscription et frais de scolarité

Les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire à chacun des trimestres pendant toute la durée du programme et payer les frais de scolarité reliés à l'inscription. Les informations sur les droits de scolarité et autres frais sont disponibles à l'adresse suivante : <https://etudier.uqam.ca/cout-bourses>. Veuillez noter que dorénavant, l'Université prélève des frais supplémentaires de 50 \$ pour tout retard à l'inscription. *Il est important de respecter les échéances prévues.*

1.5. Cours de révision

À la fin du mois d'août, des cours de révision de mathématique (optimisation, algèbre linéaire, systèmes dynamiques, etc.), de statistiques (distributions de probabilité, inférence statistique et tests d'hypothèse, etc.) et de préparation aux logiciels utilisés en cours (Stata, Eviews, MatLab) ainsi que la manière d'y accéder via le laboratoire virtuel de l'ESG-UQAM (<https://virtuel.esg.uqam.ca>), sont offerts gratuitement par le Département des sciences économiques. Ces cours, d'une durée de 9 à 12 heures chacun, sont fortement conseillés à tous les nouveaux étudiants du programme.

1.6. Autres liens utiles

Les étudiant(e)s peuvent s'informer sur les activités du Département, sur le site <http://economie.esg.uqam.ca>. Ils pourront y trouver les dates des séminaires. Nous vous conseillons de naviguer sur tous les onglets pour y trouver des informations, comme par exemple : <https://economie.esg.uqam.ca/vie-etudiante/> LaTeX, les règles de mises en forme de la thèse, des informations sur le *Job Market*,...

2. Description du programme

2.1. Description de la scolarité du programme

Le programme de doctorat est composé de *90 crédits*, dont *30 crédits* pour la scolarité et *60 crédits* pour la thèse. La durée du programme est officiellement de 4 ans, dont 3 ans de scolarité. Des prolongations sont possibles mais elles ne sont pas automatiques.

Le temps partiel n'est pas permis pendant la scolarité du programme. Ainsi, pour être considéré à temps complet, l'étudiant en scolarité de doctorat doit s'inscrire à un minimum de trois cours par trimestre. Il n'y a pas de maximum au nombre de cours autorisés par trimestre. Notez que tous les cours du programme ne sont offerts qu'une seule fois par année.

La description de la scolarité est la suivante : l'étudiant doit suivre 10 cours (de 3 crédits chacun) lors de ses 3 premières années de doctorat. La répartition des cours obligatoires et des cours aux choix est résumée dans le tableau suivant.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Automne	<i>Cours obligatoires :</i> - ECO 9011 - ECO 9015 <i>1 cours au choix</i>	1 ou 2 cours au choix	Activité de recherche	Rédaction
Hiver	<i>Cours obligatoires :</i> - ECO 9001 - ECO 9035 ou ECO 9036 <i>1 cours au choix</i>	1 ou 2 cours au choix	<i>Cours obligatoire :</i> ECO 9100	Rédaction
Été	Activité de recherche	Activité de recherche	Rédaction	Rédaction

Ainsi, la première année, l'étudiant doit suivre 6 cours, dont les cours obligatoires suivants :

ECO 9001 : *Microéconomie avancée II*
ECO 9011 : *Macroéconomie avancée II*
ECO 9015 : *Méthodes d'analyse dynamique*

ECO 9035 : *Microéconométrie*
ou
ECO 9036 : *Macroéconométrie*

Il convient de noter que l'étudiant(e) doit choisir entre les cours ECO9035 et ECO9036 mais que rien ne l'empêche de prendre le deuxième en option la première ou la deuxième année. L'étudiant(e) doit choisir 3 cours la deuxième année et il peut les répartir comme il le souhaite.

En troisième année, l'étudiant(e) doit s'inscrire au cours ECO 9100 : *Séminaire de recherche doctorale*, où un examen de présentation de son sujet de thèse est prévu en fin de troisième année.

Remarques :

- (i) Dans tous les cas, l'étudiant doit discuter de ses choix de cours avec le directeur des programmes mais également avec son directeur de thèse.
- (ii) Dans l'objectif de la préparation des examens de synthèse, nous conseillons fortement aux étudiant(e)s de suivre comme auditeur libre les cours ECO7001 (*Microéconomie avancée I*) et ECO7011 (*Macroéconomie avancée I*).
- (iii) Il est suggéré, mais cela est à la discrétion de l'étudiant(e), de suivre le cours ECO 8061 (*Cycle et politiques économiques*) dans l'optique de la préparation des examens de synthèse.
- (iv) Il est extrêmement important de s'inscrire dans les délais qui sont impartis. Un retard systématique dans votre inscription à chaque session (y compris à l'inscription à l'activité de recherche ou en rédaction) sera interprété comme un signal négatif de votre professionnalisme et de votre éthique de travail. De plus, l'Université vous chargera des frais additionnels de 50 \$.
- (v) Les cours à option à la maîtrise et au doctorat sont toujours susceptibles de ne pas se donner si le nombre d'étudiants inscrits est insuffisant. Il s'agit d'une raison supplémentaire pour ne pas prendre de retard dans son inscription à chaque session.

2.2. Choix de la direction et d'un sujet de recherche et approbation éthique

L'étudiant admis dans un programme de doctorat doit choisir un directeur et un sujet de recherche, au début de la deuxième année du programme (après avoir réussi les examens de synthèse). Il complète le formulaire « *Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs* », le fait signer par sa direction de recherche et le remet au Secrétariat des cycles supérieurs en économique.

Tout changement de direction ou de sujet de recherche est soumis à la même procédure.

L'information pour les demandes d'approbation éthique se trouve à l'adresse suivante :

<https://recherche.esg.ugam.ca/approbation-ethique-pour-les-etudiants-aux-cycles-superieurs/>.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer au Vice-décanat à la recherche de l'ESG au poste # 7754.

2.3 Rédaction de thèse

La rédaction de thèse commence dès le trimestre d'été de la première année et non à la fin de la scolarité. L'étudiant ne s'inscrira toutefois en *Rédaction de thèse* qu'une fois la scolarité du programme terminée, incluant le cours ECO 9100, *Séminaires de recherche*.

2.4 Prolongations

Les prolongations éventuelles ne sont pas automatiques. Elles sont exceptionnelles et doivent être autorisées par la direction de recherche de l'étudiant et la direction du programme. La demande de prolongation doit normalement être soumise un mois avant la fin du dernier trimestre marquant l'atteinte du délai maximal de la durée des études.

La durée normale du programme de doctorat est de 4 ans et les prolongations supplémentaires sont accordées au cas par cas et doivent être justifiées à chaque fois. Chaque année supplémentaire entraîne une perte de privilège dans le programme afin d'inciter l'étudiant(e) à terminer son doctorat dans un délai raisonnable. Noter qu'une durée trop longue en doctorat est généralement interprétée comme un signal négatif sur le marché du travail.

- (i) Après **4 ans** à temps complet (donc 5^e année), la première année de prolongation est généralement (sauf cas particulier) accordée sans difficulté. ***Cependant, l'étudiant n'est plus admissible au financement du département et de l'ESG.***
- (ii) Après **5 ans** à temps complet (donc 6^e année), la deuxième année de prolongation est généralement (sauf cas particulier) accordée aux étudiants qui ont besoin de temps pour la finition de leur rédaction. ***Cependant, l'étudiant n'est plus admissible aux tâches d'enseignement et d'auxiliaire d'enseignement.***
- (iii) Après **6 ans** à temps complet (donc 7^e année), la troisième année de prolongation n'est généralement pas accordée (sauf cas particulier). ***Elle entraîne la perte du bureau prêté par le Département et elle questionne sérieusement sur la capacité de l'étudiant(e) à mener à bien un travail de recherche dans un délai raisonnable.***

3 Examens de qualification et conditions du maintien dans le programme

Il existe des conditions très strictes pour rester dans le programme de doctorat, et l'étudiant(e) doit respecter les conditions suivantes : une exigence de moyenne cumulative, une exigence de moyenne en économétrie, une exigence de réussite des examens de qualification et une exigence de réussite du cours ECO 9100.

3.1 L'exigence de moyenne cumulative de 2.7 / 4.3

L'étudiant(e) doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2.7 / 4.3 afin de ne pas être exclu du programme et cela *dès la première session de la première année*. Un étudiant dont la moyenne devient inférieure à 2.7 est exclu du programme. Deux échecs pendant la période de scolarité entraîne également une exclusion automatique du programme.

3.2 L'exigence d'une moyenne de B+ en économétrie

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B+ dans le cours ECO 9035, Microéconométrie, ou ECO 9036, Macroéconométrie. Une note inférieure n'entraîne pas une exclusion du programme mais implique une obligation de reprise de l'un ou l'autre de ces cours.

3.3 L'exigence de réussite des examens de synthèse en micro/macro

Les examens de synthèse en macroéconomie et en microéconomie ont généralement lieu vers la mi-mai de chaque année. Chaque examen a une durée de 4 heures. Une reprise est possible au mois d'août. L'évaluation des examens de synthèse implique une mention **Succès/Échec**. Le Succès s'obtient avec une moyenne de 60 % à chaque examen. L'échec à la reprise d'un des examens de synthèse mène automatiquement à l'exclusion du programme.

3.4 L'exigence de réussite au cours ECO 9100

A la fin de la troisième année, l'étudiant(e) doit faire une présentation de son sujet de thèse devant un jury. Les modalités de cet examen sont décrites dans la section 4 du présent document. L'évaluation implique une mention **Succès/Échec**. Un échec à cet examen entraîne l'exclusion du programme.

4 Rédaction et examens de spécialisation

La première année du doctorat est stressante à cause d'une scolarité plus intense et la présence des examens de qualification au mois de mai. Cependant, une erreur généralement commise par les étudiants est de penser que le plus dur est derrière eux. La phase de rédaction est la plus difficile. Pour être un chercheur en économie, il est important de posséder les bases qui sont enseignées lors des cours offerts au département, mais il est surtout important d'adopter rapidement une éthique de recherche et de travail.

Pour cela, il faut commencer à travailler sa thèse dès la fin des examens de qualification. Il faut s'informer de la littérature, savoir ce qui se fait à la frontière du domaine de recherche auquel on s'intéresse, être curieux, se poser des questions, poser des questions, avoir le souci des détails, faire preuve de rigueur mais surtout, être passionné.

4.1 Examen de spécialisation (fin de la deuxième année)

Afin de s'assurer que l'étudiant(e) a commencé à travailler sur son sujet de recherche et afin de lui permettre d'apprendre à présenter un premier travail de recherche, à la fin de la deuxième année, l'étudiant(e) doit passer un examen de spécialisation.

L'examen de spécialisation consiste en la réalisation d'un travail de recherche original et novateur devant aboutir à la rédaction éventuelle d'un article scientifique et constituant la base de son examen de fin de troisième année. Le travail prend la forme d'un projet d'article préliminaire avec une introduction, une revue de la littérature précise ne comprenant pas plus de trois à cinq pages, une présentation du modèle (s'il y a lieu), des données (s'il y a lieu), des méthodes d'estimation (s'il y a lieu), de la calibration (s'il y a lieu), en fonction du domaine de spécialisation choisi et de l'approche méthodologique choisie en accord avec votre direction de recherche. Le projet doit aussi contenir les principaux résultats attendus ou les résultats préliminaires et une conclusion. Le projet d'article doit prendre la forme d'un article scientifique avec une page de titre comprenant le titre préliminaire, le ou les auteurs, un résumé, les mots clés ainsi que les codes JEL (du *Journal of Economic Literature*, <https://www.aeaweb.org/jel/guide/jel.php>) et une bibliographie mise en forme.

Cet examen est une présentation orale publique du travail. La présentation prend la forme d'un mini-séminaire de recherche de 45 minutes à 1 heure. L'examen a lieu après la fin de la session et avant la fin du mois de mai. Le jury de l'examen de spécialisation est constitué de la direction de thèse de l'étudiant et d'un professeur nommé par le directeur du programme. L'étudiant(e) doit remettre son document destiné au jury au moins deux semaines avant la date prévue de la présentation.

Dans les jours suivant la présentation, chaque membre du jury d'examen d'un étudiant doit remettre au Secrétariat du programme une note (SUCCÈS ou ÉCHEC). Le Sous-comité d'admission et d'évaluation transmet ensuite le résultat à l'étudiant et fait les recommandations nécessaires.

4.2 Séminaires de recherche doctorale (fin de la troisième année)

Les étudiants doivent s'inscrire à ce cours, qui marque officiellement la fin de la scolarité de l'étudiant(e), au plus tard, au trimestre d'hiver de la troisième année du programme. Les étudiants s'y inscrivent habituellement après avoir réussi l'examen de spécialisation. Au terme de ce cours, les étudiant(e)s doivent avoir rédigés une proposition de thèse, c'est-à-dire le projet de ce que sera la thèse, sa structure. Plus précisément, le document doit contenir un article avancé dont la base a été présentée lors de l'examen de spécialisation (voir ci-dessus) auquel s'ajoute le projet plus ou moins avancé de deux autres articles. Les présentations auront lieu dans le cadre des *séminaires internes du Département*, avant la fin du mois de juin de la troisième année.

Les conditions établies pour l'examen de spécialisation ci-dessous s'appliquent pour cet examen avec une exigence plus forte de la part du jury composé de la direction de recherche, de la direction du programme et d'un évaluateur nommé par la direction du programme conjointement avec la direction de recherche.

La présentation prend la forme d'un séminaire de recherche professionnel d'une durée d'une heure à 1h15. Il est donc important d'assister aux séminaires départementaux et aux séminaires internes pour apprendre à réaliser un tel exercice de présentation inhérente à la carrière d'un chercheur. La présence aux séminaires de recherche du Département telle que décrite dans la section 5 du présent document est une condition préalable à la présentation publique du projet de thèse. Un non-respect de cette condition peut entraîner un échec au cours ECO9100 et mène donc à une exclusion du programme.

4.3 Remarques concernant ces deux examens

- (i) Les deux travaux décrits ci-dessus sont des examens doctoraux. Les professeurs évaluent l'aptitude à la recherche et notamment l'autonomie des étudiants. Afin de lui donner le temps de fournir ses commentaires, l'étudiant doit remettre une copie du texte à sa direction de recherche **bien avant** avant la date de remise au Secrétariat du programme.
- (ii) Une fois le texte remis au Secrétariat, il ne devrait pas y avoir de corrections puisque ce texte servira de base pour la présentation orale.
- (iii) Toute dérogation doit être autorisée par la direction des programmes et non par la direction de recherche.
- (iv) Une reprise de ces examens n'est pas prévue. Dans des cas exceptionnels, le jury peut accorder un délai supplémentaire à un étudiant qui éprouve des difficultés jugées hors de son contrôle et qui ont entravé sérieusement la qualité de son travail. Dans un tel cas, le délai autorisé ne devrait pas s'étendre au-delà d'un trimestre.

5 Présence aux séminaires départementaux et aux séminaires internes

Les étudiants de doctorat doivent s'intégrer au Département et développer une éthique de travail et de recherche qui ne peut s'acquérir sans un très grand investissement personnel et constant.

Il est inconcevable de ne pas assister aux séminaires lors de son doctorat. Ainsi, l'étudiant(e) devra, à partir de sa deuxième année, assister à **tous** les séminaires départementaux (qui ont généralement lieu le vendredi après-midi) et internes (qui ont généralement lieu le mercredi sur l'heure du midi). Les étudiants de première année doivent assister à au moins 6 séminaires pendant l'année. Une feuille de présence à faire signer par deux professeurs du Département devra être rendue au secrétariat. Seulement deux absences non justifiées aux séminaires seront tolérées. Tout nombre d'absences non justifiées supérieures à deux entraînera la fin des financements et des autorisations de prolongation du Département.

Il devrait être inutile d'en arriver à de telles extrémités, mais l'expérience montre que l'éthique de travail et de recherche ne s'acquiert pas automatiquement.

La liste des séminaires est disponible à l'adresse suivante :

<https://economie.esq.ugam.ca/activites/seminaires-departementaux-internes/>

6 Financement

Différents concours de bourses sont offerts: ESG³, CRSH, FQRSC, CIQSS, Fondation UQAM. Dorénavant, les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires sont offertes automatiquement aux étudiants étrangers. Afin de conserver ses droits à l'obtention d'une bourse offerte par l'ESG ou bien par le Département, l'étudiant(e) doit conserver une moyenne cumulative supérieure à 3.2 / 4.3, et cela dès la fin de la première session.

Il relève de la responsabilité de l'étudiant de préparer son dossier de candidature et de le déposer dans les dates prévues. Pour vous aider dans cette préparation, vous pouvez vous référer au site de l'ESG : <https://recherche.esq.ugam.ca/bourses/>, pour obtenir toutes les informations. Une rencontre avec la personne ressource à l'ESG est prévue à la rentrée de la session d'automne.

Les étudiants peuvent également offrir leurs services au Département des sciences économiques comme auxiliaire d'enseignement pour de la correction, démonstration et surveillance d'examens (Pour les postes de correction et de démonstration, il est obligatoire de poser votre candidature en ligne suite aux courriels envoyés en début de session – Pour la surveillance d'examens, un formulaire est disponible au secrétariat ou sur le site du Département des sciences économiques :

<https://economie.esq.ugam.ca/wp-content/uploads/sites/54/2017/08/Auxiliaire-denseignement-Surveillances.pdf>

Il est important de noter qu'un étudiant peut enseigner une charge de cours par année, à partir de la deuxième année de son doctorat. Pour ce faire, il lui est fortement suggéré d'avoir fait ses preuves en donnant au préalable des séances d'exercices ou de laboratoire. L'attribution d'une nouvelle charge de cours est sujette à des évaluations d'enseignement de bonne qualité.

7 Préparation au marché du travail

Les doctorants en dernière année du programme et dont la thèse est sur le point d'être terminée peuvent s'inscrire sur le marché de l'emploi académique. Ce marché du travail, le *Job Market*, n'est pas un marché sur lequel on se présente sans préparation et sans en connaître les codes, les normes et les ficelles.

Pour en apprendre les modalités, il vous est suggéré de communiquer avec les professeurs Marie-Louise LEROUX et Steve AMBLER. Après consultation et accord de votre directeur de thèse, il est primordial de prévenir le directeur du programme dès que vous êtes prêt pour le marché du travail. La recherche d'emploi pour un doctorant reste une démarche individuelle. Afin de mieux préparer les doctorants au processus de recrutement, certaines activités sont cependant prévues par la direction du programme selon l'échéancier suivant :

- o **Juin :**
 - o Réunion d'information avec Steve AMBLER et Marie-Louise LEROUX. Des slides détaillées sont transmises aux étudiants.

- o **Août :**
 - o Identifier les étudiants qui seront sur le marché du travail pendant l'année en cours.

- o **Septembre :**
 - o Inscription aux conférences de l'*American Economic Association* (http://www.aeaweb.org/Annual_Meeting/)
 - o ainsi que de la *Canadian Economics Employment Exchange* (<http://economics.ca/en/employment.php>).
 - o Dépôt du *Job Marker Paper* par les étudiants à un comité, composé de la direction de recherche et de deux professeurs, pour lecture **ET** inscription sur le site WEB du Département des noms des étudiants sur le marché du travail (*C.V., Job Marker Paper, références, description de la recherche et des tâches d'enseignement*).
 - o Sollicitation des personnes qui serviront de référence en consultation avec la direction de recherche.

- o **Septembre/Octobre :**
 - o Dès septembre, dépôt des candidatures auprès des institutions à partir des sites comme econjobmarket.org ainsi que des offres sur *Job Openings for Economists* (<http://www.aeaweb.org/joe/>).
 - o Entrevues fictives avec des membres du Département.

- o **Novembre :**
 - o Présentation de séminaires fictifs dans la série des séminaires internes (*l'organisation des séminaires et la réservation d'une date devraient être la responsabilité de l'étudiant et de sa direction de recherche en collaboration avec le Secrétariat des cycles supérieurs en économique*).

Il est important de comprendre que la préparation au Job Market ne doit pas se faire au dernier moment. Pour obtenir de bonnes références, il faut démontrer sa capacité à mettre en œuvre un programme de recherche solide, faire preuve de professionnalisme pendant la durée de son doctorat et posséder une éthique de travail. Le Job Market paper est l'article que vous serez amené à présenter sur le marché du travail si vous obtenez des invitations en séminaires. Il faut le maîtriser parfaitement, le présenter plusieurs fois et le retravailler autant de fois que possible car sa présentation constitue le signal de votre niveau de chercheur mais aussi de pédagogue.

Tout étudiant(e) qui ne respecte pas les échéances imposées par le calendrier ci-dessus perdra l'appui du Département et du programme dans sa recherche d'emploi.

8 Dépôt de la thèse et soutenance

Une thèse doit respecter les règles du *Guide de présentation des mémoires et des thèses* disponible sur le site du Département tant pour la présentation que pour la qualité du français:

<https://economie.esq.uqam.ca/vie-etudiante/>

Il est nécessaire d'avoir obtenu l'autorisation de la direction de recherche pour le dépôt de la thèse. L'étudiant doit lui remettre une copie pour relecture avant le dépôt officiel (prévoir un minimum de quinze jours à un mois). La direction de recherche pourra ensuite soit autoriser le dépôt ou demander à l'étudiant de faire d'autres corrections ce qui l'obligera peut-être à se réinscrire et, si nécessaire, demander une prolongation.

Les membres du jury disposent de trois mois pour remettre leur rapport d'évaluation. Si tous les membres du jury demandent des corrections APRÈS soutenance, la direction de recherche et la direction des programmes peuvent organiser la soutenance. Il faut prévoir un délai minimal de deux semaines pour la procédure administrative. Si un ou plusieurs membres du jury demandent des corrections AVANT soutenance, l'étudiant devra apporter les corrections demandées et faire relire par sa direction de recherche. Par la suite, la soutenance pourra être organisée.

En tout temps, vous pouvez passer au secrétariat pour des informations ou pour prendre un rendez-vous avec le directeur des programmes.

Directeur des programmes d'études avancées :
Assistante à la gestion des programmes :

Wilfried KOCH
Martine BOISSELLE

Mise à jour septembre 2018
/mb

Y:\Doctorat\Règles cheminement du programme\183\Règles cheminement doctorat septembre 2018- document.docx